



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 NOV. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 14 novembre 2022 (convocation du 02 novembre 2022)**

Aujourd'hui quatorze novembre deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice de FRANÇOIS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/06/03P

**MARCHE 2021TVX014 : MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE
POUR LA RENOVATION DE 4 PARCS : AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Par délibération n° 2021/01/09P du 02/02/2020, le conseil d'administration a autorisé le lancement d'un marché global de performance pour la rénovation de 4 parcs de stationnement. Par délibération n° 2021/03/11P du 25/05/2021, il a été décidé de rénover le parc République en lieu et place du parc Pey Berland prévu initialement.

Les 4 parcs concernés par cette opération sont : Gambetta (parc test), République, Porte de Bordeaux et Cité Mondiale.

Ce marché a été passé selon la procédure avec négociation qui prévoit deux phases successives : candidature et offre.

A l'issue de la phase candidature, trois entreprises ont été retenues pour la phase offre parmi les 5 ayant candidaté :

- MAS,
- GTM,
- EIFFAGE.

Au terme des négociations qui se sont déroulées du 30/06 au 22/07/2022, les entreprises ont été invitées à déposer leur offre finale le 30/09/2022.

Il est précisé que l'enveloppe financière prévisionnelle, initialement estimée à 19 380 000€ HT, a été revue pour prendre en compte la hausse des matières premières et des compléments de programme issus des conclusions des rapports relatifs à la sécurité incendie et à la présence d'amiante.

Cette nouvelle enveloppe s'élève à 23 450 000€ HT, soit :

- 23 000 000 € HT pour la conception-réalisation,
- 450 000 € HT pour la maintenance.

Par ailleurs et afin de tenir compte d'aléas techniques prévisibles pouvant survenir en cours d'exécution, il a été demandé aux entreprises de chiffrer des prestations en option : baches à eau pour l'installation de sprinklage, peinture des plafonds, tenue au feu de la structure et installation de la 4G.

Lors de l'étude des offres finales, le maître d'ouvrage a décidé de retenir les options baches à eau pour l'installation sprinklage, tenue au feu de la structure et installation de la 4G.

Les montants des options s'ajoutent à celui de l'offre de base. Celles-ci seront éventuellement levées en cours d'exécution en fonction du résultat des études préalables.

Enfin, à la suite de l'analyse des offres finales, ce marché a été présenté en commission d'appel d'offres réunie le 10/11/2022 qui a décidé de l'attribuer à l'entreprise GTM pour les montants suivants :

- offre de base : 22 693 800,01 € HT
- offre de base avec options : 24 185 765,16 € HT
- pour la maintenance : 459 926,84 € HT

Soit un montant total notifié avec options de 24 645 692 euros HT.

La durée totale est de 100 mois, soit 52 mois pour la conception-réalisation et 48 mois pour la maintenance de chaque parc à compter de leur date de réception.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à :

- **signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et tous les documents relatifs à son exécution y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % du montant initial,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 52 mois à l'article 23 et sur 48 mois à l'article 6156.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 novembre 2022

Pour expédition conforme

Le Président


Christophe DUPRAT